

OFP/DAL/DAL/S.MAR.N° 129 /2023

03 NOV 2023

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail,

Vu le Règlement des Marchés de l'OFPPT, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Vu l'appel d'offres ouvert n° 204/2022, relatif à l'Acquisition, l'installation et la mise en service des équipements du secteur génie mécanique "fabrication mécanique-construction métallique-formation continue-laboratoire d'essai-labo radiographie" destinés au centre de formation dans les métiers de métallerie soudure TIT MELLIL, répartie en lots suivants :

- Lot n° 1 : Machines des essais mécanique
- Lot n° 2 : Équipement du laboratoire d'essai
- Lot n° 3 : Équipement d'atelier construction métallique
- Lot n° 4 : Équipement du labo radiographie
- Lot n° 5 : Pont roulant monorail
- Lot n° 6 : Formation PCR et formation camari

DECIDE

Annuler l'Appel d'Offres ouvert n° 204/2022, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 45 paragraphe 1-c « lorsque les offres reçues dépassent les crédits budgétaires alloués au marché ; » du Règlement des Marchés de l'OFPPT, sus visé.

Directrice Générale

Loubna TRICHA